



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 MARS 2023
LISTE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en Séance publique, sous la présidence de M. **RALLU** Philippe, Maire de Sougé-le-Ganelon.

Numéros d'ordre et objet des délibérations prises :

D20230316-006 - Transformation d'un garage attenant à la salle des associations en office de réchauffage - Attribution du marché de travaux

D20230316-007 - Transformation d'un garage attenant à la salle des associations en office de réchauffage - Dossier subvention Leader : modification du plan de financement

D20230316-008 - Projet d'acquisition de la maison Marcel Fiaudrin – rue de l'Escole Corbin

D20230316-009 - Vote des subventions aux associations et autres organismes

D20230316-010 – Vote de subvention à l'Association Générations Mouvement – Aînés Ruraux de Sougé

D20230316-011 – Vote de subvention à l'Association Sougéenne Danse et Loisirs

D20230316-012 - Autorisation de mandatement de dépenses investissements avant le vote du budget primitif

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-006

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Transformation d'un garage attenant à la salle des associations en office de réchauffage - Attribution des marchés de travaux.

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation pour les travaux de transformation d'un garage en office de réchauffage attenant à la salle des associations, a été lancée par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-8, et R2131-12 du Code la commande publique.

Cette consultation a été lancée le 17 janvier 2023 pour une remise des offres fixée au 17 février 2023 à 12h00.

La consultation comprenait 9 lots :

- Lot n° 01 - Démolition – Gros Œuvre - Maçonnerie
- Lot n° 02 - Charpente bois – Ossature Bois – Bardage - Couverture
- Lot n° 03 - Menuiseries extérieures PVC - Serrurerie
- Lot n° 04 - Menuiseries intérieures bois – Cloisons – Doublages – Isolation
- Lot n° 05 - Electricité – Courants Forts et Faibles
- Lot n° 06 - Plomberie – Chauffage – Ventilation
- Lot n° 07 - Peinture
- Lot n° 08 - Carrelage – Faïence
- Lot n° 09 - Equipement cuisine

Le Maire présente au Conseil municipal, le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet d'architecte CMA, maître d'œuvre de l'opération.

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir les entreprises suivantes, dont les offres sont les mieux-disantes :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant TTC (Base + option + variantes)
1	Démolition-Gros œuvre- Maçonnerie	EBM 72600 Mamers	18 886.80 €
2	Charpente bois-Ossature bois- Bardage-Couverture	SARL DENIS MARIE 61250 Semallé	5459.53 €
3	Menuiseries extérieures PVC- Serrurerie	ETABLISSEMENT LEROI 72300 Sablé sur Sarthe	3009.20 €
4	Menuiseries intérieures bois- Cloisons-Doublages-Isolation	PCI DECOR 72000 Le Mans	8079.02 €
5	Electricité-Courants forts et faibles	EGE 72 72650 La Chapelle Saint Aubin	7242.00 €
6	Plomberie-Chauffage-Ventilation	BOBET TESSIER 72650 La Bazoge	17616.00 €
7	Peinture	GAGNEUX DECORS 61000 Alençon	2258.62 €
8	Carrelage-Faïence	EBM 72600 Mamers	3738.83 €
9	Equipement cuisine	SARL FROID EXPRESS 72230 Arnage	17490.00 €

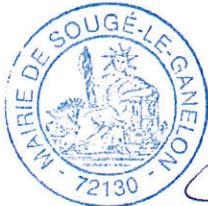
Le montant total des marchés s'établit à **83 780 € ttc** option et variantes incluses.

- Autorise le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants (acte d'engagement, avenant éventuel, acceptation d'éventuel sous-traitant), et tous documents s'y rapportant,
- Autorise le Maire à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20230318-DEC20230316-006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 20/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMIN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-007

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Transformation d'un garage attenant à la salle des associations en office de réchauffage - Dossier subvention Leader (fonds européens): modification du plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération N°D20220127-001 en date du 27.01.2022 relative à la demande de subvention Feader dans le cadre du programme Leader, pour l'opération de **Création d'une cuisine à la salle des associations.**

Il propose de mettre à jour le plan de financement en tenant compte du montant des travaux après attribution du marché, et des financements obtenus des différents partenaires financiers.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

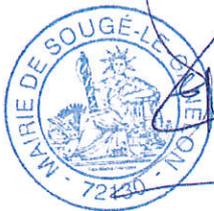
- Approuve le plan de financement modifié comme suit :

Origine des financements	Montant de subvention sollicité ou obtenu	Taux	Montant des dépenses éligibles	Date d'attribution de subvention Ou date à laquelle la subvention a été sollicitée
Fonds européens (Leader)	25 605 €	30,33 %	84 431 €	
DETR et/ou DSIL	26 600 €	34,04 %	78 140 €	Arrêté du 13/07/2022
Conseil Régional (FRDC)	15 340 €	20 %	76 700 €	Arrêté 2021-13424
Part restant à la charge	16 886 €	20 %		
MONTANT TOTAL	84 431 € ht	100 %		

- Charge le Maire de compléter le dossier Leader fonds européen pour cette opération,
- Autorise le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

072-217203371-20230316-DEC20230316-007-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 20/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023

DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-008

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : **Projet d’acquisition de la maison dite *Marcel Fiaudrin* – rue de l’Escole Corbin.**

Attendu que la commune de Sougé le Ganelon est très attachée à la mémoire de M. Marcel Fiaudrin (1934 - 2022), directeur de la Société Municipale de Musique de 1971 à 2022, et souhaite en perpétuer le souvenir,

Attendu que la maison sise *2 rue de l’Escole Corbin* est mise en vente dans le cadre de la succession de M. Fiaudrin et revêt un caractère patrimonial unique dont il convient de s'assurer de sa préservation,

Attendu que les quatre enfants de M. Marcel Fiaudrin, représentés par le Major Dominique Fiaudrin, adhèrent à cette démarche communale,

Attendu que l'association *Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon* et la *Société Municipale de Musique*, lors de décisions à venir, vont s'associer à cette démarche par une participation financière, sous forme de don à la commune, pour le financement de l'achat de ce bien,

Attendu que l'objectif de cette acquisition est de créer un espace d'animations et de valorisation d'événements particuliers pour les habitants (expositions, ateliers participatifs de restauration du patrimoine, ...),

Attendu que la famille mettra à disposition de la commune, par *convention à venir* et pour un temps indéterminé, sa collection de sabots et d'outils de sabotier,

Attendu que l'association *Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon* est intéressée à l'animation future de ce lieu,

Pour l'ensemble de ses raisons et sur proposition du Maire, après visite des lieux, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide d'acquérir** la propriété cadastrée B n°673 sise *rue de l'Escole Corbin* comprenant une petite maison de bourg (en bon état) datant du début du XIX^e siècle avec son jardin attenant, quelques meubles, le tout pour une surface de 192 m², ainsi qu'une parcelle clôturée cadastrée ZD n°16 d'une surface de 800 m² sise *route de Mont saint Jean* lieu-dit Le Lottereau, comprenant un hangar, propriété libre d'occupation au 31/12/2023, moyennant le **prix net vendeur de 8000 € - huit mille euros** – (sans intermédiaire),
- S'engage à prendre en charge par la Commune des frais de diagnostics inhérents à cette cession et tous frais annexes (frais notariés ...),
- Propose de poser une plaque sur la maison en 2023 dont l'intitulé sera le suivant : **"Maison Marcel Fiaudrin - propriété communale"**,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant et tous documents se rapportant à l'exécution de la présente décision.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Philippe RAILLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20230316-D20230316-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 20/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-009

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote des subventions aux associations et autres organismes.

Le Conseil municipal, sur proposition de la commission « *Finances* », après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2023 :

Associations locales	
Union Sportive des Alpes Mancelles	1 420 €
Comité des Fêtes de Sougé le Ganelon	950 € (+ 596,15 €*)
Musique Municipale de Sougé le Ganelon	400 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Sougé le Ganelon	900 €
Société Communale de Chasse de Sougé le Ganelon	400 €
Coopérative Scolaire de Sougé le Ganelon	560 €
La Truite des Alpes Mancelles	185 €
Mémoire et Patrimoine de Sougé le Ganelon	400 €
Les Fous du Volant	280 €
Association Parents d'Elèves Assé / Sougé	200 €
Sous-total	6 291,15 €
Associations et organismes extérieurs	
Banque Alimentaire Comité d'entraide Fresnay s/ S.	180 €
ADMR Fresnay sur Sarthe	225 €
Comité de Jumelages Alpes Mancelles dans l'Europe	45 €
Basket Club Fresnois	27 €

Ecole de peinture des Alpes Mancelles	27 €
MFR de Bernay en Champagne **	27 €
MFR de Rives d'Andaine	13,50 €
CFA Alençon (3ifa) **	13,50 €
Comice Agricole Cantonal	953,70 €
Radio Alpes Mancelles	100 €
Sous-total	1 611,70 €
TOTAL	7 902,85 €

*La subvention attribuée au Comité des Fêtes est majorée de 596,15 € afin de compenser le coût de **location d'une nacelle pour les illuminations** de fin d'année, auparavant financé par le budget Communal. Cette location ne pouvant plus être gérée par la Commune pour des questions de responsabilités juridiques.

**sur la base de 13,50 €/élève de la commune

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Le versement des subventions reste conditionné à la production d'un bilan financier comprenant communication du montant de la trésorerie.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20230316-D20230316-009-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023
Publication : 20/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMIN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-010

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote de subvention à l'Association Générations Mouvement – Aînés Ruraux de Sougé.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le montant de la subvention à attribuer à l'Association Générations Mouvement - Aînés Ruraux - Sougé le Ganelon pour l'année 2023.

Monsieur Gérard BOULAY, Conseiller municipal, directement concerné en tant que Président de cette Association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de cette subvention à 400 € pour l'année 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20230316-D20230316-010-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 20/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMIN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-011

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	12
Suffrages exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Vote de subvention à l'Association Sougéenne Danse et Loisirs.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir voter le montant de la subvention à attribuer à l'Association Sougéenne Danse et Loisirs pour l'année 2023.

Madame Sylvie BEUCHER, Conseillère municipale, directement concernée en tant que Présidente de cette Association, ne prend pas part au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, fixe le montant de cette subvention à 400 € pour l'année 2023.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20230316-D20230316-011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 20/03/2023

L'an deux mil vingt-trois le seize mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil Municipal « *Robert Tournelle* », en séance publique, sous la présidence de M. RALLU Philippe, Maire de Sougé le Ganelon.

ETAIENT PRÉSENTS : M. RALLU Philippe – M. MONNIER Pascal - Mme BEUCHER Sylvie - M. MOUETAUX Patrick – M. DORNEAU Jean-Marc – M. CHEVÉ Gilles – M. CHEMIN Loïc - M. BOULAY Gérard – Mme JULIENNE Martine – Mme LENORMAND Valérie – M. COMMUN Cédric -

ETAIENT ABSENTES EXCUSÉES : Mme BOUCHER Brigitte - Mme REVERT Anne-Claire – Mme TROCHERIE Arlette - Mme PITOU Peggy -

Mme BOUCHER Brigitte a donné pouvoir à M. DORNEAU Jean-Marc
Mme PITOU Peggy a donné pouvoir à M. MONNIER Pascal

DATE DE CONVOCATION : 6 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE : 7 mars 2023

N° D’ENREGISTREMENT : D20230316-012

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	15
Présents	11
Votants	13
Suffrages exprimés	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Mme JULIENNE Martine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Autorisation de mandatement de dépenses investissements avant le vote du budget primitif.

Le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de procéder au mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023 pour les travaux de marquage et signalisation sur voirie en agglomération.

Une dépense a été engagée en date du 14/06/2022 pour un montant de 6572,16 € figurant en restes réaliser reportés sur le budget 2023.

Des travaux supplémentaires ont été réalisés pour un montant de 1397,02 € suite à la réfection de la RD15 en agglomération par le Département de la Sarthe en septembre 2022.

Il invite en conséquence le Conseil municipal à ouvrir les crédits correspondants sur la section d'investissement, comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement

Chapitre 21

2152 – Installations de voirie + 1397,02

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

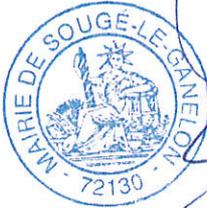
considérant que le montant des dépenses d'investissement engagées sur l'exercice 2023 est inférieur au quart des crédits ouverts au budget d'investissement de l'exercice précédent,

- s'engage à inscrire ces dépenses d'investissement au budget primitif 2023,

- décide d'ouvrir les crédits correspondants et autorise le Maire à mandater ces dépenses avant le vote du budget primitif 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Maire,
Philippe RALLU.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217203371-20230316-D20230316-012-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023

Publication : 20/03/2023